



AFC
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

Genève, le 28 mai 2008

**Concerne : Impôt à la source
nouvelle procédure de transmission des données employeur**

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Administration fiscale cantonale (AFC) s'efforce constamment d'accroître l'efficacité et la qualité de sa relation avec l'ensemble des contribuables, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de l'information.

C'est ainsi qu'a été lancé à votre attention, en 2004, le CD-rom "GeTis", qui permet de générer à partir d'une saisie unique les deux formulaires nécessaires à votre déclaration (attestation-quittance et liste récapitulative). Cette année, près de 60% des employeurs de contribuables imposés à la source ont utilisé ce support pour communiquer les données à l'AFC sous forme de code-barres.

Aujourd'hui, l'AFC franchit une nouvelle étape du développement de l'administration en ligne, en vous offrant un accès à internet par une connexion sécurisée et authentifiée, qui vous permettra la saisie directe des données ou leur dépôt par transmission électronique d'un fichier.

Actuellement, de nombreux employeurs de contribuables imposés à la source utilisent encore des supports très variés - autres que le CD-Rom "GeTis" - pour transmettre les données à l'AFC. Il en découle un important travail manuel de reprise des informations, qui peut générer des erreurs ou des incertitudes et provoquer des allers-retours fastidieux entre l'AFC et l'employeur.

S'appuyant sur les nouveaux développements des technologies "online", et dans le but de rationaliser et d'automatiser la reprise complète des données, le Conseil d'Etat a adopté dernièrement une disposition réglementaire qui vise à unifier la pratique dans ce domaine et concerne tous les débiteurs de prestations imposables (DPI : employeurs, assureurs, organisateurs de spectacle et institutions de prévoyance).

Ainsi, pour les relevés relatifs à l'année fiscale 2008, quatre possibilités vous seront offertes pour la remise des listes récapitulatives et des attestations-quittances:

- 1. Saisie directement sur internet** des données des employés assujettis à l'impôt à la source.
- 2. Transmission par internet d'un fichier** contenant les données des contribuables assujettis à l'impôt source.
- 3. Remise des formulaires papier avec codes-barres produits par le CD-Rom "GeTis".**
A noter que cette possibilité cessera dès l'année suivante.
- 4. Remise des formulaires papier standardisés** délivrés par l'AFC (liste récapitulative et attestation-quittance).

Au sujet de ces formulaires papier standardisés, il est à noter que ceux-ci seront revus dans leur forme et leur contenu, dans le but de permettre à l'AFC de récolter des données plus complètes par contribuable auprès des employeurs. L'administration doit en effet répondre aux exigences de la Confédération en matière de répartition de l'impôt fédéral direct prélevé à la source, tout en permettant d'affiner les évaluations budgétaires.

Pour les futurs utilisateurs de la **remise des données via internet** (options 1 et 2), l'envoi des attestations-quittances papier au service de l'impôt à la source ne sera plus nécessaire.

Des informations plus complètes seront disponibles, dès le 2 juin 2008 sur notre site :

www.ge.ch/impots

En outre, l'AFC vous communiquera au fil des mois à venir d'autres indications pratiques et techniques en lien avec l'accès internet.

En espérant que vous ferez bon accueil à ces nouveautés et en vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous adresse, Chère Madame, Cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Daniel HODEL
Directeur général